

MaPrimeAdapt' pour AMO : DIAGNOSTIQUEUR

ACCESSIBILITE HANDICAPES DANS LES ERP et LES LOGEMENTS pour MAINTIEN A DOMICILE

Objectifs :

- Acquérir des connaissances sur les déficiences et les besoins pour les quatre familles de handicap, afin de réaliser des diagnostics d'accessibilité.
- Utiliser une méthodologie pour réaliser un diagnostic accessibilité handicapés en tenant compte de difficultés rencontrées, techniques, financières ou organisationnelles.
- Savoir rédiger les documents réglementaires.
- Connaître les solutions technologiques innovantes, les produits efficaces et pertinents.
- Comprendre les 2 dispositifs mis en place par le gouvernement :
 - Le **Fonds Territorial d'Accessibilité** qui permet aux propriétaires d'ERP de bénéficier la prise en charge de 50% des travaux de mise en conformité et du Diagnostic
 - Le **Dispositif MaPrimeAdapt'** qui permet de bénéficier la prise en charge de 70% du coût des travaux d'adaptation des logements pour le maintien au domicile des personnes de plus de 70 ans sans condition, mais également 100% coût du diagnostic.
- Ces 2 dispositifs constituent une véritable opportunité car ils demandent de faire réaliser un diagnostic d'accessibilité

Durée :

35 heures

Pré-requis :

Niveau IV de l'Éducation nationale ou équivalent

Maximum 6 stagiaires

100% à distance

Évaluation des acquis :

QCM en fin de stage

Handicap :

Un référent handicap permanent au sein de notre organisme prend en charge toute demande afférente au Handicap

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la 5ème journée, les stagiaires seront capables de :

- Définir et formaliser leur approche commerciale en fonction des types de donneurs d'ordre
- Construire une communication adaptée aux différents publics (particuliers, collectivités, bailleurs, partenaires institutionnels)
- Constituer un dossier complet de demande d'habilitation MaPrimeAdapt'
- Maîtriser l'utilisation des plateformes de dépôt et de suivi des dossiers (ERP et logements)

Méthodes pédagogiques :

- Mises en situation professionnelles (cas concrets, jeux de rôle, simulations de dépôts de dossiers)
- Travail guidé sur les documents réels nécessaires à l'activité
- Échanges de pratiques et retours d'expérience

Ces mises en situation permettent de consolider les acquis, de sécuriser la prise de poste et d'optimiser l'efficacité opérationnelle des futurs professionnels.

Contenus abordés :

- Structuration de l'offre de services et positionnement professionnel
- Argumentaire commercial et crédibilité technique
- Communication ciblée selon les interlocuteurs et les missions
- Présentation détaillée des exigences d'habilitation MaPrimeAdapt'
- Prise en main des plateformes numériques :
 - Dépôt et suivi des dossiers ERP
 - Dépôt et suivi des dossiers logements / adaptation du domicile

Déroulement :

Formation en visio conférence via plateforme ZOOM

Le formateur est très expérimenté dans le domaine du Handicap, il est équipé de tout le matériel nécessaire à la bonne exécution des formations.

Moyens mis à disposition :

- Didacticiels pour l'enseignement
- Chaque stagiaire reçoit un manuel de formation adapté à la formation et contenant les documents concernant la législation et la réglementation concernant l'Accessibilité Handicap
- Visionnage de vidéos contextualisées dans l'environnement réel ou simulant des cas concrets de travail

Contenu de la formation :

JOUR 1 : PRESENTATION DU STAGE

- Contexte global de la réglementation.
- Les besoins à satisfaire des principaux types de handicap.
- Les besoins des personnes handicapées en matière d'accueil.
- Le cadre réglementaire relatif à la loi Accessibilité du 11 Février 2005,
- Examen de l'encadrement législatif et réglementaire :
 - Evolution de la réglementation
 - Champ d'application, objectifs et délais de mise en œuvre

JOUR 2 : LES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Cadre technique accessibilité du bâti existant

La continuité de la chaîne de déplacement.

- La signalétique
- Les éclairages
- Le stationnement
- Les cheminements extérieurs
- Les ressauts, les dénivelés et les pentes
- Les portes d'accès et les portes intérieures
- L'accueil et les salles
- Les circulations intérieures horizontales
- Les sanitaires mis à la disposition du public
- Les escaliers, ascenseurs et élévateurs
- Les chambres et salles d'eau aménagées
- Le cas particulier des cabinets de profession libérale
- Le cas particulier de locaux comportant des cabines d'essayage, des vestiaires,
- Le cas particulier d'équipements sportifs (gradins, piscines...)

JOUR 3 : ETUDES ET CONTRAINTES ARCHITECTURALES

- Accessibilité et sécurité incendie
- Les préconisations.
- Estimations des coûts de travaux et/ou devis
- Les dérogations.
- Principe de rédaction du rapport de diagnostic ERP
- Rédaction des documents règlementaires Suivi des Ad'AP, Déclaration de travaux, Registre Public d'Accessibilité...

JOUR 4 : CAS LOGEMENTS

Connaître la réglementation liée aux logements :

- Accès extérieur et intérieur, éclairage et commandes
- Sanitaires, cuisine, circulations
- Règles d'éligibilité aux aides (Anah, caisses de retraite)
- Les dispositifs gouvernementaux :
 - Le **Fond Territorial d'Accessibilité**
 - **MaPrimeAdapt'**
- Obligations et responsabilités des diagnostiqueurs
- QCM final

JOUR 5 – Être reconnu, crédible et habilité pour créer son entreprise

Cette dernière journée s'adresse aux stagiaires souhaitant créer ou structurer une activité indépendante afin de proposer des missions liées à l'accessibilité des ERP et à l'adaptation des logements pour le maintien à domicile.

Elle vise à leur permettre d'acquérir une posture professionnelle reconnue, de maîtriser les outils de légitimation et de sécuriser leur capacité à intervenir dans les dispositifs réglementaires et institutionnels.